



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 6 MARS 2018 A 18H30

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 mars, le conseil municipal dûment convoqué en date du 1^{er} mars 2018, s'est réuni à 18 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 14

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr David BES, Mr Gilles BERGES, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Dylette THILL, Mr Charles SAVEL, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Olivier MAVIEL, Mr Pierre ARMAND, Mr Alain DIDIER, Mr Pierre HELSLOOT

Absents excusés : Mme Sabine BARRAS, Mme Claire RIBOULEAU-ETUY, Mr Jacques TASSI

Procurations : Mr Sabine BARRAS à Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Claire RIBOULEAU-ETUY à Mme Dylette THILL, Mr Jacques TASSI à Pierre ARMAND

Secrétaire de séance : Pierre ARMAND

DISPOSITIF DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien et l'expertise périodique des points d'eau incendie sont à la charge de la Collectivité conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie de la Drôme.

Monsieur le Maire propose de confier le contrôle des points d'eau incendie à une société.

La mission consiste à assurer le contrôle fonctionnel et le contrôle débit/pression des points d'eau incendie, bouches incendie sur le domaine public. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 8 poteaux incendie et 4 bouches incendie. Ces contrôles seront réalisés une fois par an.

Après étude des diverses propositions, le conseil municipal, après délibération décide de retenir la Société PHENIX CONSEILS dont l'offre s'élève à 780,00 € HT.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS

Il est approuvé à l'unanimité selon les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : Déficit de 13 871,42 euros

- Section d'investissement : Excédent de 7 011,45 euros

- Résultat de clôture : Excédent de 125 394,44 euros

Le compte de gestion établi par la trésorière est unanimement approuvé.

BUDGET PREVISIONNEL 2018 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est adopté à l'unanimité comme suit :

Section fonctionnement : elle s'équilibre à hauteur de 228 676,36 €.

Section investissement : elle s'équilibre à hauteur de 142 864,44 € (dont 98 242,00 € d'autofinancement).

Soit un budget global de 371 540,80 €

Le forfait d'administration générale reversé au budget de la commune en 2018 est fixé à 26 000 €.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 45

Le Maire,

Maryannick GARIN